Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1603

Artikel: Le peuple a-t-il encore son mot à dire?
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019166

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le peuple a-t-il encore son mot à dire?

La réforme de l'administration réclamée à droite et à gauche n'a rien à gagner de la démagogie. Pas plus que les revendications légitimes de la fonction publique quand elles discréditent les institutions.

L'ampleur du mouvement de grève de la fonction publique genevoise exprime plus que la défense des salaires et de son statut. Elle traduit un mécontentement réel face à des conditions de travail plus difficiles, en particulier dans l'enseignement primaire, le secteur de la santé et au sein de la police.

Peut-on pour autant parler de démantèlement de l'Etat social, selon le dictionnaire «abattre», «démolir», «raser», de «fin de l'Etat»? Cet abus de langage doit beaucoup à l'arrogance et - osons le mot - l'imbécillité de l'Entente bourgeoise, qui stigmatise sans nuance l'inefficacité de l'administration et exige un rétablissement brutal de l'équilibre budgétaire, sans pour autant oser désigner les économies prioritaires. En somme l'Entente a brandi le chiffon rouge et le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat s'est précipité tête baissée.

Personne ne peut de bonne foi nier la nécessité de réformer l'administration genevoise: de nombreuses études, et nos expériences personnelles, confirment cette nécessité. Mais cette réforme ne passe pas d'abord par l'introduction du salaire au mérite, comme le suggère un projet de loi de l'Entente, un mode de rémunération qui a depuis longtemps montré ses limites. A l'inverse le rejet légitime du salaire au mérite ne justifie pas le veto mis par le Cartel à toute discussion sur le statut du personnel. Pas plus que ses exigences maximalistes de retrait du plan financier quadriennal, du projet de réforme de l'administration, du projet de frein à l'endettement émanant du Conseil d'Etat et du projet de loi sur le personnel déposé par la droite. A quoi il faut ajouter la revendication d'un budget maintenant les mécanismes salariaux, augmentant les subventions et prévoyant 200 nouveaux postes.

Inculture politique

Mais au-delà du contenu de ces revendications, c'est la méthode qui devrait retenir notre attention. Si les fonctionnaires sont légitimés à défendre leurs conditions de travail et leurs salaires, rien ne les autorise à exiger le retrait de projets du gouvernement ou de députés. Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat sont élus par le peuple; tous deux disposent du droit d'initiative législative et le parlement est le lieu pour débattre de ces projets et les adopter le cas échéant. Si le Cartel s'estime lésé, il peut recourir au référendum; s'il croit nécessaire d'accroître les moyens financiers de l'Etat, il dispose de l'initiative populaire. On rétorquera qu'il s'agit là d'un point de vue trop formel. Si elles ne sont pas suffisantes à faire vivre la démocratie, les formes en sont une condition indispensable. Comme d'ailleurs le respect des fonctions et des personnes, quelle que soit l'intensité des désaccords - lors des manifestations, on a entendu des propos indignes d'une organisation syndicale. A l'évidence, le Cartel ignore le souverain et cherche à isoler un Conseil d'Etat affaibli auquel il pense pouvoir arracher des concessions.

Ces dernières années, l'UDC a donné l'exemple d'une inculture politique qui mêle déconsidération des adversaires et des institutions et confond démocratie et démagogie. Il serait regrettable et dangereux que la gauche et les organisations de la fonction publique suivent cet exemple.

A gauche comme à droite, des voix se feront-elles entendre pour ouvrir une négociation sur le redressement des finances publiques et la réforme de l'Etat dont Genève a un urgent besoin? *jd*

Médias et politique (suite)

elle fut accusée de s'en prendre à la presse et sermonnée comme telle. Il ne faut jamais dire: «c'est la faute au média». Contre-pouvoir, c'est lui qui pose les questions.

L'enjeu pour un journal monopolisant ou dominant, ce n'est pas l'engagement éditorial de la rédaction. Sa liberté de jugement, assumée et signée, doit être totale. Ce qui est en question, c'est la répartition des rubriques, le choix de ce que l'on fera exister médiatiquement, l'arbitraire des cibles, la primauté du scoop.

Le pilier public

Ce débat n'est pas théorique puisque Edipresse doit décider de l'intégration de journaux régionaux (les titres Corbaz) et, en fonction de ce choix, du rôle de *24heures*.

L'intérêt cantonal serait de renforcer le journal qui couvre l'entier du canton. C'est un facteur important d'unité, de cohésion, d'intégration. Le signe incontestable qu'un journal remplit cette fonction communautaire, c'est qu'il détient «la page des morts», c'est-à-dire les avis de décès. Il hérite un rôle qui était celui de pilier public. Ce monopole de fait, hautement rentable, implique aussi des obligations de service public: être un pilier public des temps modernes.

Dans le cahier des prestations d'un grand journal cantonal, devrait figurer une place renforcée faite à la vie politique. Pas seulement celle des parlements cantonaux et communaux. La gestion des affaires publiques est faite d'activités multiples, diverses, véritable tissu social. Il faut en rendre compte pour équilibrer la chasse au scoop. Remettre la politique dans son contexte!

Ce choix, entre autre, figurerait dans une charte rédactionnelle, rendue publique. Le médiateur, dont la nomination devrait résulter d'une procédure connue des lecteurs, aurait à en être le garant.

Mais l'éditeur, objectera-t-on, raisonne d'abord en commercial. L'intérêt commercial toutefois, ce n'est pas de faire un *Matin* du soir! D'où l'importance du débat public (mais dans quelle presse l'ouvrir?) sur la vocation d'un grand journal cantonal. *ag*